

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 64

Nombre de Conseillers municipaux présents : 35

Date de la convocation : jeudi 23 février 2024

Délibération n° : DCM-2024-061

Matière 7.10.2

Le jeudi 29 février deux mille vingt-quatre, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon.

Conseillers municipaux présents :

(35) Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Claire Baubry, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Sébastien Desein, Pierre Devêche, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Didier Huchon, Mathieu Leray, Benoit Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Chantal Moreau, Alain Pensivy, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(13) Gaëtan Barreau, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Stéphane Buron, Aglaë De Beauregard, Caroline Fonteneau, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Christine Hamard, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflegeau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (16)

Guillaume Benoist	Elisabeth Caillaud
Vincent Blanchard	Richard Cesbron
Claude Brel	Mathieu Leray
Aurélie Brunet	Geneviève Gaillard
Sylvie Dupin De la Guérvivière	Emmanuel Guilloteau
Georges Brunetière	Christelle Dupuis
Stéphane Gandon	André Chouteau
Colette Landreau	Catherine Brin
Isabelle Maret	Cédric Bouttier
Isabelle Mériaux	Chantal Gourdon
Paul Nerrière	Marie-Annick Renoul
Florence Poupin	Didier Huchon
Marina Saudreau	Jean-Marie Frouin
Claire Steinbach	Anne-Marie Avy
Jean-Luc Tilleau	Sébastien Mazan
Jerôme Zawaski	Jean-Michel Coiffard

Secrétaire de séance : Mathieu Leray

Actualisation des tarifs de location de salles

Rapporteur : Richard Cesbron, Adjoint du Pôle Vie Locale

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 23 novembre 2017, le Conseil municipal a défini les principes de calcul des tarifs de location de salles municipales aux particuliers et entreprises sur la commune de Sèvremoine.

Les différents tarifs en fonction du type d'utilisateur ou de la durée de location sont déclinés à partir du tarif de base.

Le tarif de base est composé d'un montant fixe unique auquel s'ajoute un prix au mètre carré annexé aux indices suivants : niveau de confort, équipement de cuisine, équipement de sonorisation, vidéoprotection, espace extérieur clôturé.

Compte tenu de l'inflation et notamment de la hausse des coûts de l'énergie, une mise à jour des tarifs de location des salles a été voté le 14 décembre 2023 par application d'une revalorisation du prix du mètre carré à hauteur de 0,30 € par mètre carré. Les différents indices et le montant fixe de 75€ restent inchangés.

Aujourd'hui, considérant les travaux d'amélioration réalisés sur la salle polyvalente de Torfou et l'évolution du niveau des prestations proposées, il y a lieu de revaloriser les différents indices de confort pour cette salle.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, et L. 2331-20.

VU la délibération n°2017-194 du 23 novembre 2017 portant sur les tarifs 2018 de locations de salles aux particuliers.

VU les délibérations n°2021-192 du 16 décembre 2021, n°2022-204a du 15 décembre 2022, n°2023-024 du 02 février 2023 et n°2023-194 du 14 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs de location de salles aux particuliers et entreprises.

VU l'avis du Bureau municipal en date du 15 février 2024.

CONSIDERANT la nécessité de remettre à jour les tarifs pour les salles de Sèvremoine.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
51	51	0	0

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs applicables pour toutes les réservations de salles à compter du 1^{er} mars 2024,

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 049-200054385-20240229-DCM_2024_061-DE



- **PRECISE** que le montant de la caution est fixé au double du prix de la location.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



Anne Python

Directrice générale des services

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.